

# Fiche d'utilisation du sol

## Commune de Chapelle-Lez-Herlaimont

Province: Hainaut  
 Secteur d'aménagement: LA LOUVIERE - SOIGNIES  
 Statut de la commune selon le SDER: Agglomération

### Principales catégories d'utilisation du sol

Catégories d'utilisation du sol		2008	
		Ha	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	281	15,4
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	9,9	0,5
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	22	1,2
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	20	1,1
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	12	0,6
	Terrains à usage industriel et artisanal	24	1,3
	Terrains dévolus au transport	29	1,6
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	-	-
	Bâtiments spéciaux	0,6	0
	Sous-total	399	21,9
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	582	31,9
	Prés et pâtures	443	24,3
	Forêts, bois et production de "sapins de Noël"	77	4,2
	Terres vaines et vagues	126	6,9
	Milieux naturels non exploités	5,1	0,3
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	8,6	0,5
	Sous-total	1.242	68,1
Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau...)		183	10,0
<b>Total</b>		<b>1.824</b>	<b>100</b>

Remarques : les valeurs non existantes sont symbolisées par un tiret ("-"), de même que les valeurs de pourcentage inférieures à 0,1 % (non significatives) sont indiquées par la valeur "0". Cette remarque est d'application pour tous les tableaux de cette fiche.

L'ensemble des calculs est réalisé sur la base des natures cadastrales issues de la matrice cadastrale et du PLI V07 du 1er janvier 2008 ainsi que de la version coordonnée vectorielle du plan de secteur de février 2008.

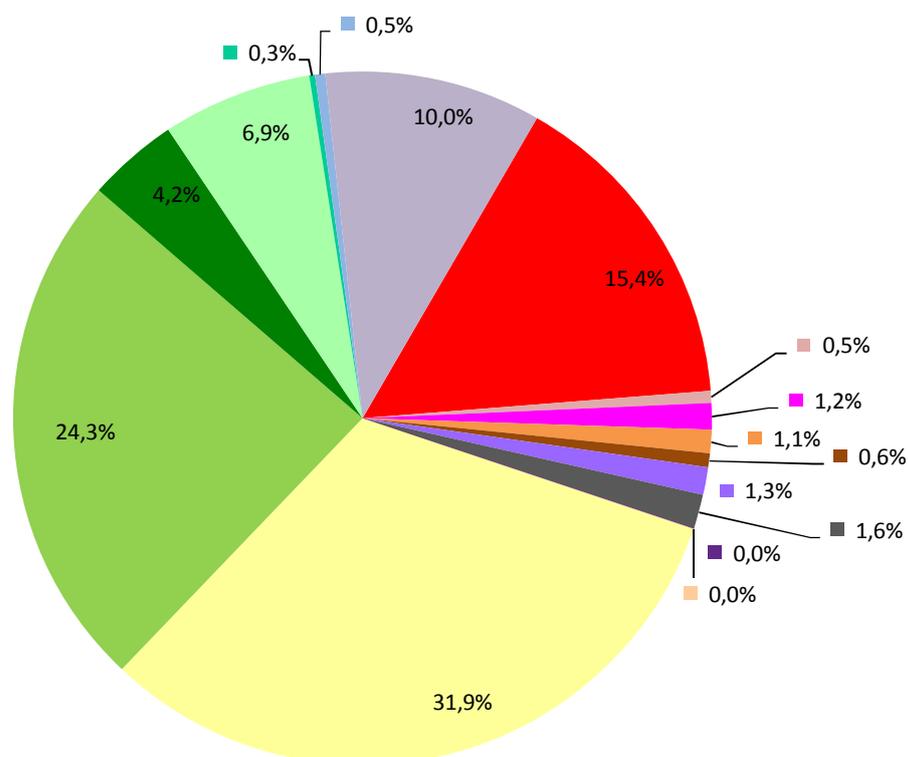
Une **note méthodologique** détaille les données utilisées ainsi que les analyses réalisées. Sa lecture est hautement recommandée afin d'interpréter au mieux les résultats.

Notons que la **fiche régionale** offre une description détaillée de la répartition de l'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire wallon. Les commentaires émis permettent au lecteur d'interpréter au mieux les chiffres présentés dans cette fiche communale et fournissent un point de comparaison.

Sources : SPW/DGO4 et SPFF/ACED

Calculs : CPDT (CREAT/UCL & Unité de géomatique/UCL)

## Catégories d'utilisation du sol (2008)

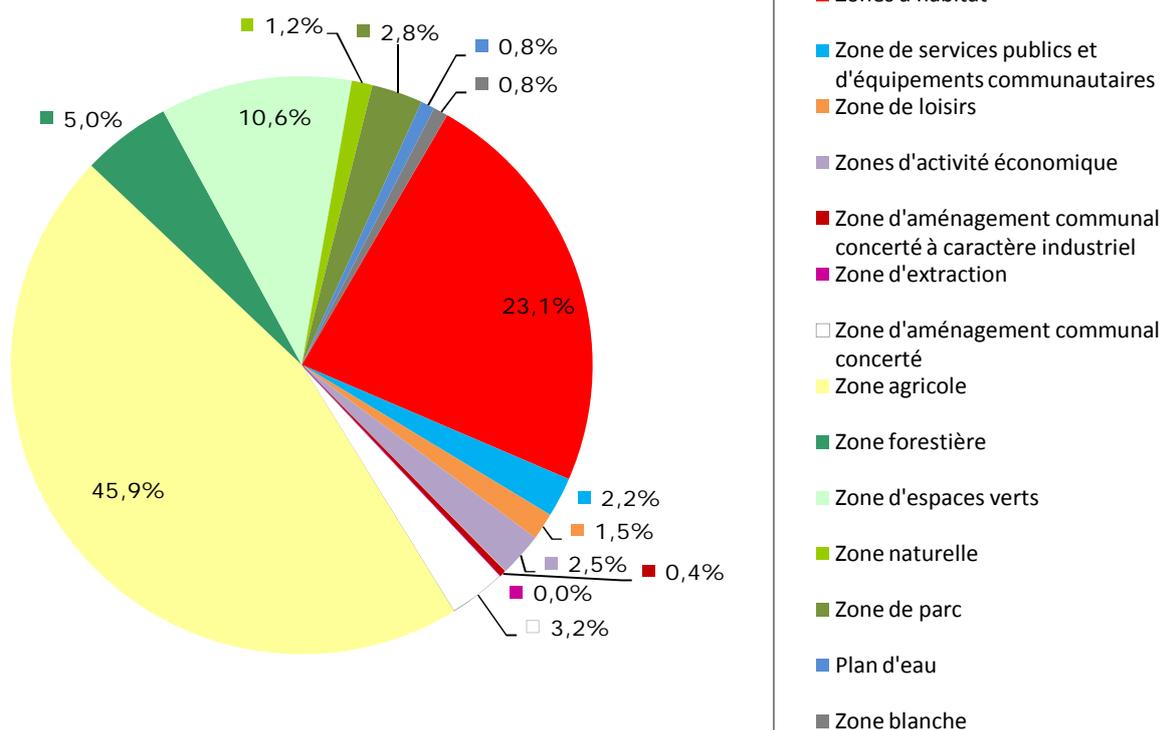


- Terrains résidentiels
- Terrains occupés par des commerces, bureaux et services
- Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires
- Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains
- Terrains occupés par des bâtiments agricoles
- Terrains à usage industriel et artisanal
- Terrains dévolus au transport
- Carrières, décharges et espaces abandonnés
- Bâtiments spéciaux
- Terres cultivées et cultures permanentes
- Prés et pâtures
- Forêts, bois et production de "sapins de Noël"
- Terres vaines et vagues
- Milieus naturels non exploités
- Plans d'eau et principaux cours d'eau
- Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voiries, cours d'eau...)

## Zones d'affectation du plan de secteur

Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	422	23,1
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	40	2,2
	Zone de loisirs	27	1,5
	Zones d'activité économique	45	2,5
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	7,0	0,4
	Zone d'extraction	-	-
	Sous-total	542	29,7
Zone d'aménagement communal concerté		58	3,2
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	837	45,9
	Zone forestière	91	5,0
	Zone d'espaces verts	194	10,6
	Zone naturelle	21	1,2
	Zone de parc	52	2,8
	Plan d'eau	15	0,8
	Sous-total	1.209	66,3
Zone blanche		14	0,8
<b>Total</b>		<b>1.824</b>	<b>100</b>

Le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) distingue des zones destinées à l'urbanisation (ZDU) et des zones non destinées à l'urbanisation (ZNDU). Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) peuvent être destinées, totalement ou en partie, à l'urbanisation ou non.



Les superficies des zones d'affectation du plan de secteur se basent sur la version coordonnée vectorielle de février 2008 qui inclut les différentes révisions de plan de secteur adoptées définitivement par le Gouvernement wallon. Pour plus d'information, le lecteur peut se référer au site de la DGO4 (<http://developpement-territorial.wallonie.be/PDS.html>).

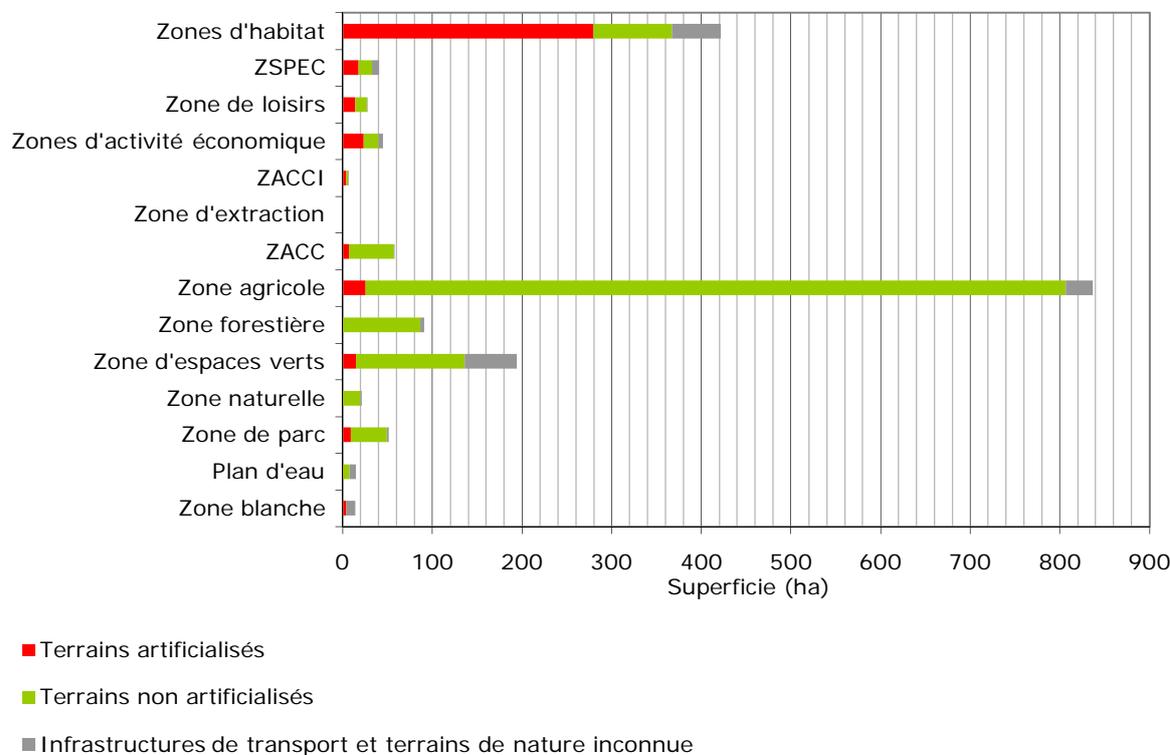
## Caractère artificialisé des zones d'affectation du plan de secteur

Année 2008

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	279	66,2	88	20,9	55	12,9	422
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	18	43,6	15	36,8	7,9	19,6	40
	Zone de loisirs	14	50,1	13	49,2	0,2	0,8	27
	Zones d'activité économique	23	51,4	17	37,7	4,9	11,0	45
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	3,6	51,6	2,7	38,2	0,7	10,2	7,0
	Zone d'extraction	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	337	62,3	136	25,1	68	12,6	542
Zone d'aménagement communal concerté		7,0	12,1	50	86,2	1,0	1,7	58
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	26	3,1	781	93,3	31	3,7	837
	Zone forestière	0,3	0,3	86	95,1	4,1	4,5	91
	Zone d'espaces verts	15	7,6	121	62,5	58	29,8	194
	Zone naturelle	0,5	2,5	19	91,0	1,4	6,5	21
	Zone de parc	9,2	17,8	40	78,2	2,1	4,0	52
	Plan d'eau	0	-	7,3	49,7	7,3	49,9	15
	Sous-total	51	4,2	1.055	87,3	103	8,6	1.209
Zone blanche		3,7	25,6	0,4	2,6	10	71,9	14
<b>Total</b>		<b>399</b>	<b>21,9</b>	<b>1.242</b>	<b>68,1</b>	<b>183</b>	<b>10,0</b>	<b>1.824</b>

La catégorie « autres » correspond aux terrains non cadastrés ou de nature inconnue.

## Caractère artificialisé des zones du plan de secteur (2008)



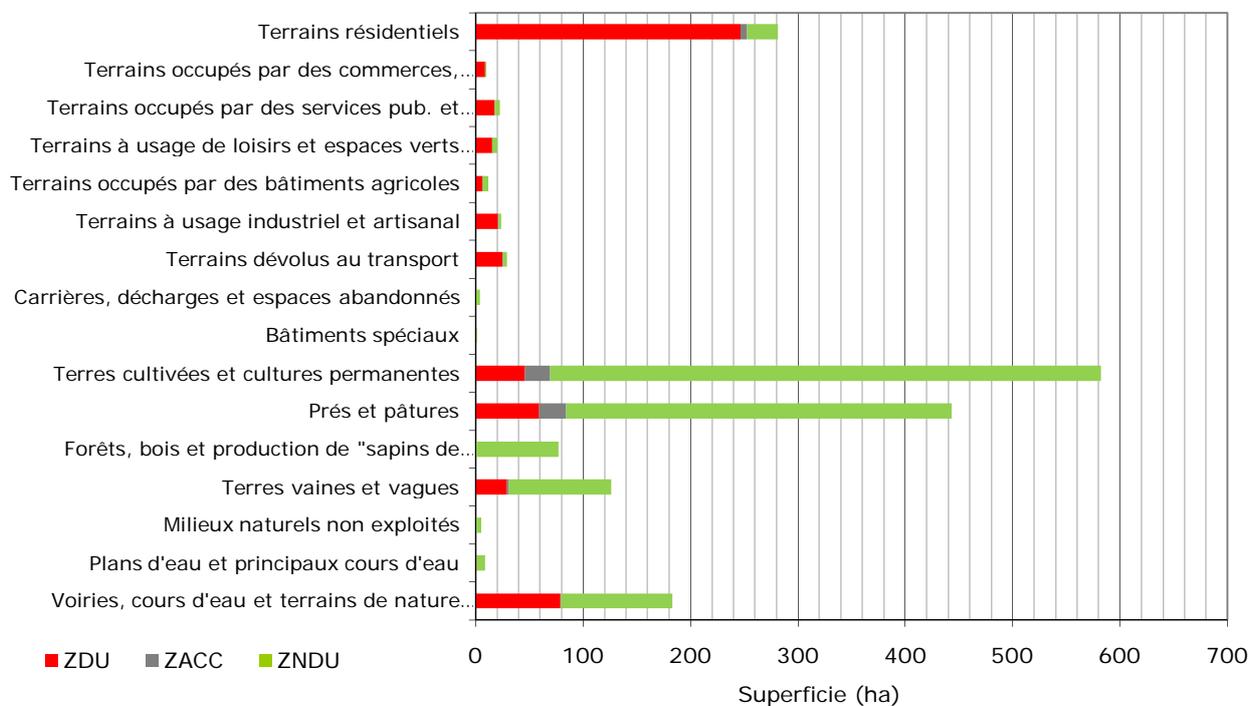
Le graphique indique, pour chaque zone du plan de secteur, la superficie de terrains artificialisés (rouge), de terrains non artificialisés (vert) ou d'infrastructures de transport et terrains de nature inconnue (gris).

## Répartition des catégories d'utilisation du sol selon le plan de secteur

Année 2008

Catégories d'utilisation du sol		ZDU		ZACC		ZNDU		Total (Ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	247	87,8	5,9	2,1	29	10,1	281
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	9,0	90,9	-	-	0,9	9,1	9,9
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	18	78,7	-	-	4,8	21,3	22
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	15	75,8	-	-	4,8	24,0	20
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	6,1	52,5	0,2	1,6	5,3	45,9	12
	Terrains à usage industriel et artisanal	21	87,2	0,8	3,4	2,2	9,4	24
	Terrains dévolus au transport	25	86,5	-	-	3,9	13,3	29
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	-	-	-	-	-	-	-
	Bâtiments spéciaux	0,5	80,9	-	-	-	-	0,6
	Sous-total	341	85,6	7,0	1,8	51	12,7	399
Terrains non artificialisés	Terres cultivées et cultures permanentes	46	7,9	23	4,0	513	88,1	582
	Prés et pâtures	59	13,4	25	5,7	359	80,9	443
	Forêts, bois et production de "sapins de Noël"	0,3	0,4	-	-	77	100	77
	Terres vaines et vagues	29	23,3	1,6	1,2	95	75,5	126
	Milieux naturels non exploités	0,5	8,9	-	-	4,6	91,1	5,1
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	1,0	11,1	-	-	7,5	87,8	8,6
	Sous-total	136	11,0	50	4,0	1.055	85,0	1.242
Voiries, cours d'eau et terrains de nature		79	42,9	1,0	0,5	103	56,5	183
<b>Total</b>		<b>556</b>	<b>30,5</b>	<b>58</b>	<b>3,2</b>	<b>1.209</b>	<b>66,3</b>	<b>1.824</b>

## Répartition des catégories d'utilisation du sol selon le plan de secteur (2008)



Le graphique identifie, pour chaque catégorie d'utilisation du sol, la superficie de terrains localisés dans les zones destinées à l'urbanisation (ZDU - rouge), les zones d'aménagement communal concerté (ZACC - gris) ou les zones non destinées à l'urbanisation (ZNDU - vert).